



2ème et dernière séance de Négociation « Accord de Gestion de crise »

**Les salariés toujours les seuls mis à contribution...
Quand, seulement 7,5% des dividendes suffiraient à garantir 100% de salaire pour tous !**

Ce matin, la direction conviait les organisations syndicales à une 2ème et dernière réunion de discussion en vue d'un « accord de gestion de crise ».

Accord à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2020 et qui s'appliquerait à Renault SAS, Fonderie de Bretagne, Renault Sport Cars, Sofrastock International, STA, Sodicom2, ACI Villeurbanne, Maubeuge, Alpine, Sovab et Renault Digital.

Les organisations syndicales seront convoquées demain, mercredi 1^{er} avril, pour une lecture du texte de l'accord qu'elles devraient avoir d'ici là. Accord qui sera soumis à signature le jeudi 2 avril 2020.

La CGT exprime le mécontentement des salariés

A l'issue de la 1ère réunion de vendredi dernier, la CGT a fait état de son appréciation sur les premières propositions de la direction, disponible sur son site internet et sa web application <https://www.cgt-renault.com/>.

Cela a permis à de nombreux salariés de se manifester pour exprimer leur opposition et dans de nombreux cas, leur colère vis-à-vis des intentions de la direction et notamment avec :

- La confiscation obligatoire de journées de congés (1 jour pour 5 jours d'activité partielle),

- L'obligation de travailler 6 jours par semaine (jusqu'à 3 semaines par mois) majoré à 10% en HS (contre 25%),

- Ou encore la possible remise en cause des congés d'été avec la possibilité de limiter à 12 jours consécutifs les congés annuels...

Mécontentement exprimé par la CGT que la direction ne peut pas ignorer et qui l'a conduite à revoir un peu... ses prétentions à la baisse !

La direction recule d'un pas... oui mais !

La CGT l'écrivait vendredi, la direction espérait bien faire de la crise sanitaire une opportunité pour imposer de nouveaux reculs. Mais l'état d'esprit des salariés lors de la reprise l'inquiète.

Aussi elle a baissé un peu ses prétentions en revenant sur quelques points :

- Les heures supplémentaires resteront majorées à 25%,
- L'activité partielle restera du temps de travail effectif avec le maintien de l'acquisition des droits CTC et CTI,
- Les droits à intéressements sont maintenus pendant les périodes d'activité partielle,
- Pour les congés à venir déjà posés, l'entreprise ne s'opposera pas aux demandes de repositionnement.
- La direction neutralisera les jours chômés du 16 mars au 1^{er} avril, ils seront donc payés à 100% sans contrepartie.

Quant au travail obligatoire du samedi, aux dépassements d'horaires journaliers, la direction renvoie aux directions locales le soin de l'imposer ou non ! Tout comme la possibilité de repositionner les congés d'été !

Certes la direction parle de négociations en local qui seraient conditionnées par les besoins spécifiques de chaque établissement. Mais dans la vraie vie, « le dialogue social » se limite à l'acceptation des seuls desiderata des directions locales.

Sans préjuger de la validation ou non de cet accord, il est clair que les salariés ne pourront compter que sur la CGT et leur seule capacité à refuser un futur régime du travail obligatoire ou de congés d'été déportés !

Les salariés auront le choix... du type de congés confisqués...

Sans doute pour masquer la facture qu'elle leur adresse, la direction propose désormais de donner aux salariés « la possibilité de modifier sur demande, l'ordre de prélèvement de congés en mobilisant son Compte Transitoire, ses Congés Payés principaux, mais aussi Unité Pratique Atelier ou encore Compte Epargne temps... avant de prélever sur le CTI. ».

Autrement dit, rien n'est changé et indépendamment du type de congés, c'est toujours le salarié qui autofinance sa perte de salaire !

Quand, seulement 23 millions d'€ (7,5%) sur les 312 millions de dividendes suffiraient à garantir 100% de salaire pour tous pour 30 jours d'activité partielle !

Selon la direction, le salaire moyen journalier des 33500 salariés concernés par l'accord s'élève à 236 € par jour. Déduction faite des exonérations de cotisations sociales versées par l'employeur et les salariés et de la prise en charge par l'état (nos impôts), **il reste selon la direction 23€ par jour à financer pour garantir le maintien à 100% de la rémunération nette de tous les salariés.**

Et dans ses propositions, la confiscation d'un jour de congé pour 5 jours d'activité partielle (plus 1 jour de CTI pour tous) permettra de couvrir 3,45 €. Le reste étant prélevé sur le reliquat du fond de chômage (dont les salariés ont déjà financé la moitié) et les cotisations sociales versées par l'employeur

et prélevé sur les richesses créées par le travail des salariés !

Et pendant ce temps-là, les principaux dirigeants de l'entreprise continuent de dormir sur leurs coffres forts... En demandant aux autres d'être solidaires entre eux !

Et pourtant, 23 € multipliés par 30 jours d'activité partielle et multipliés par 33 500 salariés est égal à un peu plus de 23 millions d'€, soit une goutte d'eau ramenée aux 312 millions d'€ de dividendes que les actionnaires espèrent bien se mettre encore dans la poche cette année !

La CGT le réaffirme, les salariés ont déjà largement fait preuve de solidarité et c'est aux actionnaires et dirigeants d'entreprise de mettre cette fois la main à la poche !

Pour sa part, la CGT réunira ses syndicats vendredi prochain pour définir quelle devra être sa position.

D'ores et déjà, nous appelons les salariés à nous faire part de leur point de vue, de leurs propositions. Nous les invitons à prendre également connaissance des propositions de la CGT pour une stratégie industrielle au service du progrès social, accessible sur notre site internet et Web applications (www.cgt-renault.com).